

Arrêté prorogatif DAG/AP/2013/n°01
Portant prorogation de mandat

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Vu le Code de l'Education,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université d'Aix-Marseille du 3 janvier 2012 portant élection de Monsieur Yvon BERLAND à la Présidence d'Aix-Marseille Université,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille adoptés par l'assemblée constitutive provisoire en sa séance du 14 octobre 2011 modifiés, et notamment l'article 9,

Vu les statuts de l'IREM approuvés par le conseil d'administration de l'Université de la Méditerranée en date du 23 février 2010,

Vu l'élection des membres du Conseil de gestion de l'IREM d'Aix-Marseille représentant les enseignants de l'enseignement supérieur et secondaire en date du 25 juin 2010, pour une durée de 3 ans,

ARRÊTE

Article 1

Le mandat des membres du Conseil de gestion de l'IREM d'Aix-Marseille représentant les enseignants de l'enseignement supérieur et secondaire dont les noms suivent est prorogé jusqu'à l'élection des nouveaux membres:

- Mme Marie-Christine DE REDON,
- M. Yves MATHERON,
- Mme Christiane MOTA,
- M. François MOUSSAVOU.

Article 2

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers de l'Université, à la diligence du Directeur Général des Services.

Article 3

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université.

Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 25 juin 2013



Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille